

**Municipalité de la Commune  
d'Arzier-Le Muids**

**Préavis No 15/2023  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 94'000.-- TTC pour la création  
d'une place de jeux et d'une zone de rencontre

Délégué municipal

*M. Denis Berger*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La commune d'Arzier-Le Muids est équipée de deux places de jeux, une à Le Muids et une vers l'école du CCS à Arzier, toutes deux sont bien exploitées au quotidien par nos Raffis et nos Brénards. La place de jeux de Le-Muids a été construite en 2006/2007, l'ajout des champignons ainsi que des barres de tractions s'est fait en 2015. La place de jeux du CCS a été construite en 2007 préavis 11/2007 (CHF 135'000.-- TTC). Dans cette intervalle, nous sommes passés de 2'179 habitants en 2008 à 2'973 habitants en 2023, soit 794 habitants de plus, environ 36% d'augmentation de la population.

Afin de répondre à une demande grandissante de la population pour une zone de rencontre/détente et un espace dédié pour les familles, la Municipalité a imaginé un espace de jeu et de détente pour les enfants ainsi qu'une zone dédiée au sport pour les plus grands. La place de jeux sera conçue pour offrir une variété d'activités, adaptées à différents catégories d'âges, et permettre ainsi à tous les enfants de s'amuser en toute sécurité.

Elle sera située sur la parcelle 202, au nord du bâtiment du CCM, exploitant ainsi l'espace encore disponible sur cette parcelle (plan en annexe). Soucieuse de la sécurité et du bien-être des utilisateurs de cet espace de jeux, la Municipalité a pris la décision de clôturer l'entier de la zone et de la verdir avec des haies indigènes en collaboration avec le Parc jura Vaudois. A noter que l'espace de jeux déjà existant n'est absolument pas concerné par ce projet, étant privé et exploité par les structures d'accueil de l'AISGE (UAPE et nurserie garderie).

## 2. Descriptif

Il est prévu de créer une nouvelle place de jeux composée de 5 modules :

- Une structure multi-activités en robinier,
- Une balançoire « nid d'oiseau »,
- Une balançoire double pour deux catégories d'âge,
- Une barre parallèle,
- Une échelle horizontale.

Le choix s'est porté sur l'achat d'éléments en bois pour un aspect naturel. Le bois de robinier a été privilégié pour ses qualités naturelles et son excellente longévité sans traitements particuliers. Grâce à sa fibre très stable, le robinier est également dépourvu de résine et d'échardes, ce qui en fait un matériau idéal pour la confection d'une place de jeux durable, imputrescible et sans traitement (équivalant au bois de teck). Quelques éléments métalliques figurent également dans le projet, notamment pour les balançoires, le toboggan et les éléments d'agrès sportif.

Afin de garantir la sécurité des installations, le sol doit également être aménagé en fonction de la hauteur de chute de l'élément de jeu, selon des normes strictes. Dans le cadre des possibilités offertes pour cette hauteur (sol en tartan, dalles en caoutchouc ou matériaux naturels), le choix s'est porté sur un sol en copeaux de bois disposés dans la zone de sécurité des éléments de jeux. En dehors de ces zones, le sol restera engazonné.



*Image d'illustration*

En complément de la zone des jeux, des agrès avec barres parallèles et une échelle horizontale sont prévus. Le sol sera en revêtement synthétique, cette matière permet de maintenir une zone de travail propre et adéquate pour l'activité sportive.



*Images d'illustration*

Nous avons pensé le lieu de manière à laisser nos citoyens se l'approprier et ainsi nous faire part de leurs remarques/besoins pour une évolution future.

En parallèle de cette réalisation, le service des infrastructures et le service des forêts, auront pour tâches d'aménager une zone de rencontre conviviale par la création d'un nouveau mobilier urbain (tables, bancs, zone d'ombrage) en bois de la forêt d'Arzier-Le Muids, exécuté par notre équipe forestière.

En collaboration avec le Parc jura Vaudois, une plantation de haie indigène sera mise en place par les espaces verts de la commune. Le coût de cette prestation est pris directement en charge par le Parc Jura Vaudois (environ 1'500.- pour 75 mètres linéaires).

### 3. Coûts

Les coûts peuvent être présentés ainsi :

Installation de chantier + contrôle de sécurité	CHF	2'500.--
Jeux	CHF	22'084.--
Préparation des fonds pour jeux	CHF	16'900.--
Agrès sportifs	CHF	8'250.--
Préparation des fonds pour agrès	CHF	5'853.--
Clôture	CHF	16'830.--
Panneaux + poubelle	CHF	5'400.--
Mise à l'enquête	CHF	5'000.--
<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>82'817.--</b>
Divers et imprévus env. 5%	CHF	4'462.50
<b>Sous-total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>87'279.50</b>
TVA 7.7%	CHF	8'221.90
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>94'000.--</b>

La fabrication du mobilier urbain sera effectuée par le service des forêts, le coût est estimé à CHF 15'000.--. Cette prestation est à l'interne et ne demande pas à être comptabilisée dans le tableau ci-dessus. Nous avons également négocié la gratuité du contrôle final de la place de jeux d'une valeur de CHF 1'100.--.

### 4. Plan d'investissement

Cette dépense est prévue au plan d'investissement 2021-2026, pour un montant de CHF 50'000.-- sur l'année 2023.

### 5. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes estimées s'élèvent à CHF 10'692.50. Cela représente une charge de CHF 36.78 par habitant (hors fonctionnaires internationaux).

## 6. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 15/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 94'000.-- TTC pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

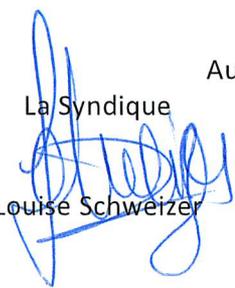
Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 15/2023 relatif à la demande de crédit CHF 94'000.- TTC pour la création d'une place de jeux et d'une zone de rencontre.
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 10 ans.

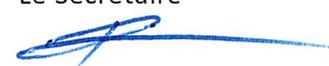
Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

  
Quentin Pommaz

# Annexe

